AUTORISATION DE DIFFUSION

Notre club possède un site Internet (http://karate-buchelay.fr) ainsi qu'une page Facebook. Nous allons y diffuser des informations vous concernant : photos prises lors des cours, des compétitions, stages, autres manifestations et vos productions personnelles que vous pouvez nous confier… Les photos et résultats en compétitions peuvent être publiées sur les différents supports d'informations de la ville de Buchelay.

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant (article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée). Pour exercer vos droits, vous devez vous adresser à :

Karaté Buchelay
Plaine des Sports
78200 BUCHELAY

Le bureau du Karaté Buchelay souhaite donc obtenir votre autorisation pour utiliser des photos pour la communication ou les bulletins d'information.

Nom :……Prénom :……

Pour les mineurs, parent ou représentant légal :……..

O J'autorise les responsables du Karaté Buchelay à diffuser des informations me concernant sur le site et sur la page Facebook de la section et à utiliser mes photos, ou celle de mon enfant, pour la communication ou les bulletins d'information de la section.

O Je n'autorise pas les responsables du Karaté Buchelay à diffuser des informations me concernant sur le site et sur la page Facebook de la section et à utiliser mes photos, ou celle de mon enfant, pour la communication ou les bulletins d'information de la section.

Date et Signature de l'adhérent ou de son représentant légal pour les mineurs.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné : ……

représentant légal de……
Atteste avoir lu le règlement intérieur de l'AKCB et adhère à son contenu pour la saison.

Date et signature :

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **L'ASSOCIATION KARATE CLUB DE BUCHELAY** pour Gestion des inscriptions à **l'ASSOCIATION KARATE CLUB DE BUCHELAY** et pour la prise de Licence Karaté auprès de la **Fédération Française de Karaté**.

Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées aux membres du Bureau de **l'ASSOCIATION KARATE CLUB DE BUCHELAY** et à la **Fédération Française de Karaté**.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

ASSOCIATION KARATE CLUB DE BUCHELAY
Plaine des Sports de Buchelay
78200 BUCHELAY

Conformément aux dispositions des articles 38 à 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et aux dispositions des articles 15, 16,17 et 21 du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- Du droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données, la rectification, l'effacement ou la portabilité de celles-ci, ainsi que la limitation ou l'opposition au(x) traitement(s) mis en œuvre,
- Du droit de vous opposer, pour des motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement et sans motifs et sans frais, à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale,
- Vous avez enfin la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle comme la CNIL.

Nous portons aussi à votre connaissance l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire en allant sur le site :

https://conso.bloctel.fr/

J'accepte que mes données à caractère personnel soient utilisées pour mon inscription à **l'ASSOCIATION KARATE CLUB DE BUCHELAY** et pour ma prise de licence en ligne auprès de la **Fédération Française de Karaté**

Fait à Buchelay le :

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal pour les mineurs.